



ASSOCIATION RENAISSANCE DU VIEUX LIMOGES

Siège social : 37, rue Adrien Tixier
87100 Limoges
Tél. : 05.55.79.69.93

www.rvl87.com - info@rvl87.com

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

Association locale d'usagers agréée
en matière d'urbanisme



Monsieur Duret
Président de Limoges Métropole

19 Rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES CEDEX 1

Limoges, le 7 décembre 2019

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'agrément de Renaissance du Vieux Limoges comme association d'usagers en matière d'urbanisme, vous m'avez adressé le dossier du futur Règlement Local de Publicité de Feytiat, et je vous en remercie.

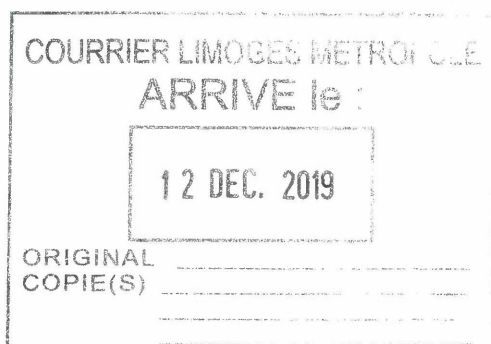
En application du paragraphe C de l'article 2 de nos statuts, nous constatons que les mesures édictées par ce projet sont favorables à une amélioration de la qualité des paysages de la commune de Feytiat ; dans quelques cas, il aurait été certes souhaitable d'être plus exigeant mais les améliorations induites par cette réglementation sont satisfaisantes. Nous pourrions émettre un avis favorable.

Mais le dossier communiqué signale que de trop nombreuses violations de la réglementation applicable en matière de publicité sont constatées sur la commune de Feytiat ; elles sont certes déplorées mais, semble-t-il, au moins de fait tolérées depuis des années : le dossier ne signale en effet aucune procédure de contrainte pour les éliminer. Et rien ne nous assure que la prochaine réglementation, dont s'agit, sera plus appliquée que l'actuelle par les pouvoirs publics compétents, quels qu'ils soient. Quel intérêt y a-t-il dans ce cas à changer la règle ?

En conséquence, et tant que la bonne application de la réglementation en matière publicitaire ne sera pas garantie, Renaissance du Vieux Limoges s'abstient d'émettre un avis.

Copie du présent courrier est transmise pour information à Monsieur le Maire de Feytiat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Le président

Michel Toulet